



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AOUT 2015

Date de convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 01/09/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	07
Procuration	:	03
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le vingt huit août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel - GODART BREUIL Angélique – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à SPINELLI Claude
GODART BREUIL Angélique à PIOT Philippe
THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : Adhésion à l'association des Maires et Adjoint(s) du canton du Pays Messin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des Maires et
Adjoint(e)s du canton du Pays Messin, à Sainte Barbe (57), le 30 juin 2015.

Les statuts de l'association lui fixent comme objet de :

- développer les échanges, la concertation et la coopération entre les élus,
- adopter des dispositions communes sur toute question touchant à l'organisation et au développement des communes du canton du Pays Messin,
- favoriser la circulation de l'information entre les élus,
- contribuer à la formation des élus.

L'association n'a aucun caractère politique, ni religieux ou d'ordre philosophique. Elle
intervient librement dans son domaine d'activités selon les règles de fonctionnement et de ses
organes délibérants que sont l'assemblée générale et le bureau.

La cotisation annuelle est fixée à 0,10 € par habitant et par année civile pour chaque
commune. Elle doit être acquittée au plus tard le 31 mai de chaque année. La population prise
en compte est celle comptabilisée pour les élections municipales précédentes.

L'année de la création de l'association, la cotisation est de 0,05 € (5 cents) par habitant et elle
doit être acquittée au 30 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'adhérer à cette association
- de payer la cotisation correspondante

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 01/09/2015
Et publication le 01/09/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/08/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« *Ont signé au registre les membres présents* »

2 rue de l'école, 57580 SORBÉY – tel : 0387644918 / 0971500096 – email : mairie.sorbey57@wanadoo.fr
<http://sorbey57.fr>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AOUT 2015

Date de convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 01/09/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	07
Procuration	:	03
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le vingt huit août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel - GODART BREUIL Angélique – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à SPINELLI Claude
GODART BREUIL Angélique à PIOT Philippe
THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : Convention SATESE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune bénéficie actuellement, dans le cadre du SATESE, d'une prestation d'appui technique pour l'exploitation de ses ouvrages d'épuration.

Il donne lecture d'un courrier émanant du Département, précisant les critères d'éligibilité à cette assistance technique à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir cette mission d'assistance technique, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention (pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015) entre la Commune et le Département, dans laquelle seront précisées, le contenu, les modalités, et la rémunération.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 01/09/2015
Et publication le 01/09/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/08/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AOUT 2015

Date de convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 01/09/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	07
Procuration	:	03
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le vingt huit août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel - GODART BREUIL Angélique – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à SPINELLI Claude
GODART BREUIL Angélique à PIOT Philippe
THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : PEDT (Projet Educatif Territorial)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la rentrée prochaine, les trois
communes de Bazoncourt, Sanry sur Nied et Sorbey ont décidé d'élaborer un Projet Educatif
Territorial.

Son but est de mettre en commun des activités visant aux découvertes et aux apprentissages, à
l'épanouissement et à la sociabilisation des enfants.

Il permettra l'obtention de subventions. Ce dispositif concernera 130 enfants pour un budget
estimé à 150 000 € dont 80 000 € à la charge des communes, le solde étant réparti entre les
parents et les aides de l'Etat.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte la mise en place du Projet Educatif Territorial.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 01/09/2015
Et publication le 01/09/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/08/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AOUT 2015

Date de convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 01/09/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	07
Procuration	:	03
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le vingt huit août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel - GODART BREUIL Angélique – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à SPINELLI Claude
GODART BREUIL Angélique à PIOT Philippe
THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : Accessibilité bâtiments publics

L'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L11-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Certains ERP ne répondant pas aux normes d'accessibilité PMR, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la période 2016-2017-2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif, et après en avoir délibéré :

- Adopte le projet d'agenda d'accessibilité programmée
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 01/09/2015
Et publication le 01/09/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/08/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AOUT 2015

Date de convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 01/09/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	07
Procuration	:	03
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le vingt huit août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel - GODART BREUIL Angélique – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à SPINELLI Claude
GODART BREUIL Angélique à PIOT Philippe
THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : Location logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal n'est plus occupé.
En conséquence, il convient de procéder à sa location, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de louer l'appartement situé au 4 rue de l'école, pour un montant de 540 € révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction ;
- Fixe le montant de la caution à un mois de loyer, soit 540 € ;
- Fixe le montant de l'avance mensuelle pour consommation de gaz à 150 €, la régularisation intervenant chaque année ;
- Précise que la consommation d'eau sera facturée au locataire par la Mairie, à réception de chaque facture du SEBVF ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux publicités adaptées aux fins de location ;
- Confie la mission d'examen des candidatures à la commission urbanisme, qui déterminera les critères de choix ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette location.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 01/09/2015
Et publication le 01/09/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/08/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AOUT 2015

Date de convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 01/09/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	07
Procuration	:	03
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le vingt huit août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel - GODART BREUIL Angélique – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à SPINELLI Claude
GODART BREUIL Angélique à PIOT Philippe
THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : Admissions en non-valeur

La trésorerie de Rémilly a notifié à la commune de Sorbey, le 22 juillet 2015, une demande
d'admission en non-valeur de 619, 34 € représentant divers articles de rôles émis pour l'assainissement
entre 2011 et 2013 dont le recouvrement n'a pas pu être effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de refuser la proposition d'admission en non –valeur pour un montant de 619, 34 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 01/09/2015
Et publication le 01/09/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/08/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AOUT 2015

Date de convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 01/09/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	07
Procuration	:	03
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le vingt huit août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel - GODART BREUIL Angélique – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à SPINELLI Claude
GODART BREUIL Angélique à PIOT Philippe
THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : Contrat BCM (protection foudre)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat BCM (protection contre la foudre)
arrive à échéance.

Il présente à l'assemblée le nouveau projet de convention établi par l'entreprise BCM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le nouveau contrat pour un montant annuel de 192 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 01/09/2015
Et publication le 01/09/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/08/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »